



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Conversion des horaires de faction

Les entreprises ambulancières doivent prendre leur responsabilité !

(Montréal, le 24 mai 2018) Depuis l'annonce du ministre Barrette, le 29 mars dernier, les entreprises ambulancières du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie se disent incapables de pourvoir les postes qui ont été créés lors de la conversion des horaires de faction en quarts de travail. De son côté, le Centre intégré de Santé et de Service sociaux (CISSS) ne semble pas être préoccupé par la situation.

La Fraternité des travailleurs et travailleuses du préhospitalier du Québec (FTPQ, section locale 592 de la FTQ) dénonce le laxisme du CISSS face à l'obligation contractuelle des entreprises ambulancières de fournir le niveau de service requis, exige la mise en place des nouveaux horaires de travail dans les plus brefs délais et invite les entreprises ambulancières à mettre en place des stratégies concrètes soient mise en place pour combler les nouveaux postes de paramédics.

« Le CISSS et les employeurs se traînent les pieds et c'est le service à la population qui en souffre. Qu'est-ce qu'on attend pour mettre en place les nouveaux horaires ? » a déclaré Benoît Michaud, président de la section locale d'Amqui/Sayabec.

« Si les entreprises ambulancières sont incapables d'assurer une bonne gestion de leurs ressources humaines, qu'elles cèdent leur place à d'autres qui seront capables de le faire » a déclaré Benoit Cowell, président de la FTPQ.

La FTPQ est un syndicat majeur dans le domaine du préhospitalier. Nous sommes le seul syndicat indépendant exclusif de paramédics au Québec. La FTPQ est un syndicat affilié à la FTQ, la plus grosse centrale syndicale au Québec.

- 30 -

Source :

André Tremblay-Roy

Vice-président

Fraternité des travailleurs et travailleuses du
préhospitalier du Québec (FTPQ-592)

a.tremblay-roy@ftpq-592.ca